

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **26 (1890)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVI^e Année



1^{er} Mai 1890

N^o 9

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Partie générale : De l'enfance abandonnée (fin). M. A. Daguet. De l'enseignement de la grammaire à l'Ecole primaire (fin). La réforme de l'enseignement secondaire. — Chronique scolaire : Genève. Vaud. France. — Bibliographie. — Exercices scolaires : Langue française. Composition. Histoire. Problèmes pour les sociétaires.

PARTIE GÉNÉRALE

De l'enfance abandonnée

(FIN)

Lorsque les parents qui travaillent dehors, loin et souvent tard, sauront que leurs enfants reçoivent à l'école, à l'heure des repas, une nourriture saine et abondante, lorsqu'ils sauront que ces enfants, au lieu d'être abandonnés à eux-mêmes après les heures d'étude trouveront dans les classes gardiennes un abri sûr où ils pourront travailler ou se récréer sous la surveillance de maîtres, ils n'auront plus à alléguer d'excuses à l'irrégularité de leurs enfants, et de la sorte, les infractions à la loi sur l'instruction obligatoire deviendront un délit qu'on pourra punir avec une extrême rigueur. C'est alors seulement que les articles de loi relatifs à ce genre de délits, qui prévoient des amendes, des peines de police contre les citoyens en défaut, comme aussi l'expulsion du territoire des étrangers à la Suisse, pourront ne plus rester à l'état de lettre morte.

Quant à la 3^{me} catégorie, les enfants que les circonstances ont fait naître dans un milieu déplorable, placés entre les mains de parents qui ne sont pas dignes de porter le nom de père et de mère, si la société reconnaît que ces derniers sont incapables de les élever, elle doit se mettre en leur lieu et place, car c'est elle qui, plus tard, subira la peine de cette coupable négligence. Comment s'y prendra-t-elle ? Si elle a affaire à des étrangers à la Suisse, je le répète, elle n'aura pas à hésiter, elle se débarrassera de ces

gens qui semblent chercher à se mettre en opposition constante et ouverte avec les lois du pays; et notez bien que la majeure partie des cas graves dont nous nous occupons s'observent chez des enfants qui se recrutent parmi la population flottante et cosmopolite de notre ville.

Mais, pour atteindre les citoyens qui se laissent aller à enfreindre la loi, il n'y a qu'un moyen, c'est la création d'une institution, d'un hospice moral qui recueillera les déshérités, les malheureux, les abandonnés, les vicieux et aura la noble mission de les relever, de les élever, de les instruire, et avant de les rendre à la société, d'en faire des citoyens intelligents, laborieux et armés pour le grand combat de la vie.

Vous voyez que nous arrivons naturellement 1° à la déchéance de la paternité chez les parents indignes de remplir cette noble mission; 2° à l'apprentissage obligatoire. Cette seconde clause est le complément inévitable de l'instruction obligatoire. On oblige bien les parents à donner à leurs enfants l'instruction primaire au moins, mais pourquoi s'arrête-t-on à mi-chemin et pourquoi ne les oblige-t-on pas à donner à ces mêmes enfants les moyens de gagner leur pain chaque jour, les tirant de cette épouvantable situation d'être privés de tout métier, de tous moyens d'existence et par conséquent, fatalement destinés et réduits à la misère noire avec toutes ses conséquences?

Avec ces mesures sagement prises, on verrait peu à peu diminuer le nombre de ces parasites qui, actuellement, va s'augmentant toujours et forme le poids mort, la plaie de notre société.

Je sais que les objections seront nombreuses, que l'on rencontrera des difficultés dans l'accomplissement de cette tâche, qu'on se heurtera à bien des égoïsmes, à ceux qui voudraient que rien ne fût fait parce qu'ils n'ont besoin de rien pour eux-mêmes. Peu importe, si nous avons le sentiment et la conscience que nous travaillons pour le bonheur de la patrie et le bien de l'humanité.

Il faudra lutter contre ceux qui prétendent que nos efforts porteront une nouvelle atteinte à l'autorité paternelle et à la liberté de l'individu. Cette autorité ne doit-elle pas être contestée à des gens qui n'en usent pas, ne peut-on la retirer surtout à des gens qui en abusent? D'ailleurs d'autres pays sont plus avancés que nous à ce point de vue et, sans aller bien loin, dans le canton de Vaud, la loi sur l'enfance abandonnée prévoit la déchéance du droit de paternité. Ce qui est vrai et juste dans un canton, ne le serait-il plus dans un autre?

Quant à l'argument de la liberté individuelle, il est au moins aussi futile que le précédent. Comment? on ne pourra punir un homme qui foule aux pieds les lois naturelles, qui brave les institutions de son pays? C'est ainsi que vous entendez l'éducation, c'est ainsi que vous pensez apprendre aux jeunes générations le respect de la loi? Ne voulez-vous pas que ces enfants sachent

qu'au dessus de leurs volontés, qu'au dessus de l'autorité paternelle, il est une autre puissance plus forte, plus inviolable, devant laquelle tout homme doit s'incliner? Ne voulez-vous pas qu'ils sachent ce que c'est que la souveraineté d'un peuple, la souveraineté nationale?

Et ne voyez-vous pas peut-être aussi dans cette délicatesse exagérée, dans cette sensiblerie qui est à la base de l'éducation actuelle, la cause primordiale de ces fréquentes dérogations aux lois de l'honneur dont on se plaint tant de nos jours?

Je ne parlerai pas de la question pécuniaire, car je crois qu'il n'est pas un homme de cœur qui reculerait devant des dépenses destinées à combler de tels déficits dans notre organisation sociale. D'ailleurs, lorsqu'une législation nouvelle aura mis tous les citoyens en état de subvenir entièrement à leurs besoins et à ceux de leurs familles, il n'est personne qui se plaindra de l'économie faite sur le budget de la charité publique et privée.

On nous dira peut-être qu'il existe déjà des institutions créées dans le but que nous poursuivons. C'est vrai, mais elles sont placées sous le patronage de sectes religieuses, et nous pensons qu'il faut laisser à tous, même aux plus petits et aux plus mauvais, la liberté de conscience. A ce point de vue l'Etat, qui est laïque, sera mieux en situation que quiconque de fonder, diriger et surveiller une institution de ce genre.

Enfin, d'autres objecteront que les orphelinats actuels sont suffisants et que d'ailleurs les résultats donnés par ces asiles ne sont pas déjà si merveilleux qu'ils engagent encore à consacrer de grosses sommes à la fondation d'établissements similaires.

La première de ces objections est sans aucune valeur, nos orphelinats étant destinés à recevoir des enfants privés de parents, mais non pas des enfants abandonnés.

Quant à la seconde, il faut avouer que bien des jeunes gens sortant de ces établissements ne deviennent pas ce que l'on aurait pu en espérer et que, des deux chemins, ce n'est pas toujours celui de l'honneur qu'ils choisissent.

A quoi attribuer ces quelques succès : à une mauvaise éducation, à un vice d'organisation, à une liberté trop grande, à une discipline trop sévère et trop peu maternelle, à une émancipation trop brusque et trop prématurée, ou bien à ce simple fait que sur des centaines de jeunes gens, il s'en trouve toujours un certain nombre chez lesquels les germes du vice l'emportent sur les bons instincts et résistent à tous les moyens employés pour les étouffer?

Ces sont des points que l'étendue de ce travail ne me permet ni d'aborder, ni de traiter, mais je suis certain que ce sont des inconvénients auxquels on pourra remédier facilement et, d'ailleurs, ne retirerait-on de la fange que le 50 % des enfants qui, avec l'ordre de choses actuel y tombent ou sont destinés à y tomber que je dirais : travaillons à la création d'un ensemble d'insti-

tutions qui sauveront du danger la jeunesse vicieuse, abandonnée et malheureuse.

J'aurais voulu parler encore de l'organisation pratique de ces institutions, mais je pense que ce sont des points qu'il faut laisser à l'étude de commissions spéciales, et je me hâte de résumer ce travail trop long déjà.

Je pense qu'il existe une classe d'enfants et de jeunes gens qu'on peut qualifier de jeunesse abandonnée et vicieuse, et que dans la grande majorité des cas c'est la société qui est fautive; elle devra donc, par des mesures sagement prises, parer au plus tôt aux éventualités.

1° En protégeant l'enfance dans le premier âge par une meilleure éducation pédagogique des mères;

2° En créant:

a) des cuisines scolaires;

b) des classes gardiennes;

c) des classes disciplinaires;

d) une institution de relèvement dite: hospice moral.

3° En élaborant une loi sur l'apprentissage obligatoire.

LOUIS FAVRE, *instituteur à Genève.*



M. A. Daguet

Le *Manuel général de l'instruction primaire* annonce en ces termes la retraite de M. A. Daguet de l'*Educateur*: « Un pédagogue émérite. — L'un des journaux étrangers les mieux connus en France, et qui mérite le plus de l'être, l'*Educateur*, organe de la Société pédagogique de la Suisse romande, vient de changer sa rédaction avec la nouvelle année. Son éminent rédacteur en chef, M. Alexandre Daguet, qui était à la tête de ce journal depuis l'origine, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans, vient de prendre sa retraite. La Société a décidé qu'à l'avenir le journal serait dirigé et administré directement par son comité, un membre étant chargé de la rédaction avec le concours de collaborateurs et de correspondants choisis dans chacun des cantons romands, et un autre membre devant remplir les fonctions de gérant. « Nul de nous, dit la nouvelle rédaction de l'*Educateur*, dans le numéro du 1^{er} janvier 1890, n'oubliera jamais les éminents services qu'Alexandre Daguet a rendus à son pays. » Nous non plus nous n'oublions pas tout ce qu'a fait pour la cause de l'enseignement populaire le pédagogue émérite de la Suisse française, et nous lui adressons dans sa retraite nos sympathies et nos hommages. Né à Fribourg en 1816, M. Daguet va atteindre sa soixante-quinzième année, et il a bien droit à un légitime repos; nous attendons néanmoins de sa verte vieillesse cette biographie com-

plète du père Girard qu'il prépare depuis longtemps et qui sera le couronnement de sa longue et honorable carrière pédagogique.»

C. DEFODON.

De l'enseignement de la grammaire à l'Ecole primaire

(FIN)

Les exercices écrits de grammaire, d'analyse et d'orthographe, tels qu'ils se pratiquent encore dans la plupart de nos écoles, sont-ils bien les plus utiles et les plus pédagogiques ? Nous ne le pensons pas ; il suffit de jeter un coup d'œil dans les cahiers d'exercices, de rédaction, de calcul, pour se convaincre des maigres résultats obtenus par ce moyen.

Les élèves, en général, savent fort bien faire l'application des règles de grammaire dans les dictées ou dans les exercices spéciaux relatifs soit à une règle d'accord ou de construction, soit à l'emploi d'un mot, mais ils n'y songent absolument plus ou bien peu, lorsque l'occasion d'appliquer ces règles se présente à l'imprévu.

Pourquoi cela ?

C'est que ces exercices exigent souvent bien peu d'effort de réflexion de la part de l'élève, qui finit par faire ce travail d'une manière machinale et se figure aisément qu'on ne doit faire usage des règles enseignées que dans les dictées et les exercices de grammaire.

Ajoutons que très souvent les phrases qui font le sujet de ces exercices sont empruntées à l'histoire, à la littérature, à la mythologie, aux sciences, et expriment des choses qui sont généralement au dessus de la portée des élèves.

Aussi ne faut-il pas être étonné si, au bout de trois ou quatre années d'école la grande majorité de nos élèves orthographient si mal leurs exercices de rédaction, les énoncés de problèmes, en un mot tout ce qui doit s'écrire avec réflexion et bon sens.

« Il en serait tout autrement, s'ils avaient à composer eux-mêmes des phrases où la règle eût son application, si l'exercice était un exercice d'invention en même temps que d'application.

Ce serait alors un travail personnel qui les obligerait à penser, à chercher, à trouver, et qui éveillerait leurs facultés. »

Qu'on fasse faire des exercices de grammaire, nous sommes d'accord, à la condition toutefois qu'on ne fasse pas rien que cela, mais que souvent, dès que la règle est expliquée et sue, on oblige l'enfant à en faire l'application dans des phrases composées par lui. La correction de ces exercices demandera plus de temps, il est vrai, car le maître devra toujours s'occuper du devoir de chaque élève, mais quels résultats heureux n'obtiendra-t-il pas par ces procédés ?

Les expériences faites jusqu'à ce jour en sont une preuve évidente.

Un exercice scolaire condamné sans appel et qui n'a jamais fait progresser la science grammaticale, c'est l'analyse écrite ; cet exercice machinal et abrutissant, si fort en honneur dans les écoles primaires il y a quinze ou vingt ans, ne se pratique plus chez nous, et c'est fort heureux.

« Que pouvait bien apprendre l'élève qui écrivait pour la centième fois cette sempiternelle phrase : Le, article simple masculin singulier, qui indique que le substantif cheval est pris dans un sens déterminé — ou telle autre, tout aussi énervante et fastidieuse ? »

On se contente, avec raison, dans les bonnes écoles, « de faire trouver aux élèves, dans un exercice oral, la nature de chaque mot et le rôle qu'il joue dans la phrase, ainsi que les rapports qu'il soutient avec les autres mots, — de leur faire distinguer les propositions principales et celles qui en dépendent, qui leur sont subordonnées, sans énumérer toutes les variétés qu'a distinguées la scolastique grammaticale. »

En un mot, on exige, dans ces écoles, que les élèves se rendent toujours compte de l'application rationnelle des règles et des principes grammaticaux qui leur sont enseignés, et on y laisse de côté ces formules vides de sens, qu'ils débitent d'une manière inconsciente.

Un exercice grammatical écrit qu'on ne saurait assez recommander et qui aide considérablement à la correction du langage, c'est la conjugaison ; non la conjugaison banale qui consiste à écrire l'un après l'autre, tous les temps et toutes les personnes d'un verbe, mais celle qui apprend à l'enfant à s'exprimer correctement et à employer toutes les formes, toutes les nuances délicates de ce mot important de la langue.

N'est-il pas vrai que la plupart des fautes qu'on relève dans les compositions de nos écoliers proviennent d'un mauvais emploi du verbe ? — J'ai venu, tu as arrivé, il s'a battu, nous avons tombé, c'est moi qui l'a, vous avez sorti, etc., sont fautes qu'on rencontre très souvent soit dans le langage parlé, soit dans le langage écrit de nos élèves.

Ce n'est que par la répétition fréquente des conjugaisons qu'on fera disparaître ces locutions vicieuses et ces mauvaises correspondances des temps : « Si je pourrais, si je voudrais, etc. »

Il est bon d'intercaler la conjugaison dans une phrase complète : « Je suis malade, tu es malheureux, il est arrivé hier, nous sommes tombés, ils sont contents. » L'enfant se rend mieux compte de l'emploi du verbe, de son usage et de ses différentes formes.

Avec M. I. Carré, nous pensons qu'il ne peut qu'être avantageux de faire des conjugaisons, même par écrit, mais bornées à deux ou trois temps au plus, et spécialement imaginées en vue des locutions vicieuses à détruire.

Dans notre prochain article, nous parlerons de l'exercice classique par excellence, de la dictée.

LÉON LATOUR.



La réforme de l'enseignement secondaire

M. Frédéric Passy, de l'Institut, président de l'Académie des Sciences morales et politiques, a donné le 4 avril, dans la salle du Musée industriel à Lausanne, une conférence publique et gratuite sur la réforme de l'enseignement secondaire, que l'*Éducateur* a annoncée. Rarement nous avons entendu un orateur aussi enthousiaste, aussi pénétrant ; l'auditoire a été tenu pendant une heure et demie sous le charme de sa parole nerveuse, élégante et courtoise.

Pour M. Passy, on s'occupe beaucoup trop du latin dans nos collèges, et c'est également du temps perdu pour plusieurs de nos jeunes gens que celui qu'ils doivent consacrer à se promener dans ce que l'on appelle « le Jardin des racines grecques. » On ne se fait pas toujours littérateur en sortant du collège ; les citations et les vers latins sont vite oubliés dans la vie pratique. C'est un préjugé de croire que l'étude des langues mortes contribue à développer fortement le goût littéraire : les écoliers ne sont guère en état de comprendre les beautés qui se trouvent dans Thucydide, Tacite et Cicéron. Virgile lui-même, s'il revenait au milieu de nous, donnerait sans doute à ses poèmes une tournure plus en harmonie avec les besoins de notre époque. On peut, d'ailleurs, arriver à écrire purement la langue française sans s'être plongé dans le culte de l'antiquité. Le savant Biot n'a-t-il pas fait un discours académique tout à fait remarquable au double point de vue du fond et de la forme ? Le fils d'Ampère, le célèbre mathématicien, n'est-il pas devenu le brillant et érudit auteur de l'*Histoire de la littérature française avant le XII^e siècle* ? La science, loin de nuire à l'écrivain, au poète même, développe l'imagination, la ranime quand elle est sur le point de s'éteindre, va retrouver le rayon de soleil qui a fait croître la plante fossile convertie aujourd'hui en ce combustible au moyen duquel nous faisons marcher la locomotive de Stephenson.

Avec une courtoisie toute française, M. Passy s'est plu à revenir maintes fois sur le nom du Genevois Clavel, lequel s'était préoccupé d'une réforme de l'enseignement secondaire, il y a bien des années, et dont les réflexions, à ce sujet, étaient fort judicieuses.

M. Passy ne veut pas proscrire l'étude du latin, il combat l'abus qu'on en fait. Certains parents croiraient déchoir en ne faisant pas apprendre *les langues mortes* à leurs enfants. Et c'est surtout les mères, a dit le conférencier au milieu des rires de l'assemblée — où se trouvaient des dames — qui veulent absolument que leurs fils sachent le latin. Mais, continue-t-il, l'enseignement des langues vivantes doit remplacer, ou du moins primer celui des langues mortes à notre époque pratique où l'on cherche à rendre faciles l'acquisition des connaissances utiles et les rapports internationaux, pendant qu'à l'aide d'autres procédés, comme celui de la sténographie, on économise le temps.

Il y a assurément de magnifiques choses chez les anciens : l'*Iphigénie* d'Euripide est plus vraie, plus éloquente, plus touchante que celle de Racine ; la passion de Didon pour Enée, la mort de Didon, sont des passages qu'il est heureux de pouvoir lire dans l'original. Mais d'une manière générale, l'antiquité avait une religion, des habitudes, des mœurs, des convenances différentes des nôtres et qu'il ne serait pas prudent de faire connaître à de jeunes enfants. Au surplus l'adulte, selon M. Passy, peut s'assimiler le latin en 18 mois. Laissons le collégien arriver dans la vie active, ou tout au moins à l'âge de 15 ans. A 10 ans certaines notions sur la science lui sont plus indispensables que des rudiments de grec ou de latin. D'un autre côté, l'allemand, l'anglais, *langues vivantes*, sont mieux à la portée de son esprit que les *langues mortes*, c'est à dire disparues dans le *langage populaire* des nations.

M. Passy, avec cette même courtoisie dont nous parlions tout à l'heure, a déclaré vouloir parler surtout des collèges français plutôt que des collèges suisses, dont il ne connaît pas suffisamment l'organisation. Qu'il sache donc que l'abus du *latin* et du *grec* nous a gagnés aussi, et remercions-le d'avoir bien voulu nous entretenir sur un sujet qu'il traite avec tant de compétence et de conviction.

Un mot pour terminer. M. Passy n'a rien dit des *traductions*. Il est évident que nous n'y pouvons pas saisir toutes les nuances de la langue originale. *Pâles reflets*, elles ne nous en donnent pas moins un aperçu juste de ces génies dont on parle tant, et nous familiarisent, nous profanes, avec les personnages et les idées de l'antiquité que l'on retrouve si souvent chez les *modernes*. Quelques-unes de ces traductions sont d'un bon marché extraordinaire. Qui ne connaît les petits classiques bleus de la Bibliothèque nationale à 35 centimes le volume ? Pour ne pas être d'une confection bien artistique, ils n'en renferment pas moins ce que Rabelais appellerait la *substantifique moelle*.

LOUIS MOGEON, instituteur à Ouchy.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE

Dans son assemblée du 6 février, la Société pédagogique genevoise, après avoir entendu les rapports du président, du trésorier et de l'archiviste sur l'exercice de 1889, a renouvelé son Comité. A l'exception d'un seul, les mêmes membres ont été réélus aux mêmes charges ; le Comité, pour 1890, se compose donc de MM. Louis Favre, président ; Ch. Thorens, Ch. Denis, Louis Favas, J. Constantin, P. Pautry et Alf. Schütz.

La seconde séance a été consacrée à l'étude de la question des classes gardiennes. Le rapport volumineux et fort beau présenté par Mme et

M. Picker a donné lieu à une discussion intéressante. Nous aimerions pouvoir en faire l'analyse ici ; nous nous bornerons à transcrire les conclusions telles qu'elles ont été amendées par M. A. Gavard et adoptées par l'assemblée.

« 1^o Les classes gardiennes sont d'une utilité incontestable. Elles s'adressent particulièrement :

- a) Aux orphelins.
- b) Aux enfants dont les parents sont occupés dehors.
- c) Aux enfants dont l'éducation est négligée à domicile, grâce à l'incapacité, à l'indifférence ou à l'inconduite des parents.

2^o Les classes gardiennes peuvent, dans certains cas, être rendues obligatoires. Les enfants vicieux ou reconnus rebelles à toute discipline seront placés dans des classes ou des institutions spéciales.

3^o Les écoles gardiennes exigent des locaux spacieux et bien appropriés. Elles seront ouvertes tous les jours de la semaine, y compris le jeudi, et pendant les vacances, le dimanche excepté.

Elles recevront les enfants au moins jusqu'à 6 ou 7 heures du soir.

4^o Dans les divisions supérieures, les travaux manuels, pour les garçons, les ouvrages du sexe, pour les jeunes filles, occuperont la première place. La méthode Frœbel fournira la plupart des petits travaux exécutés dans les divisions inférieures. On joindra à ces occupations manuelles, le dessin, la gymnastique, le chant, des jeux, des promenades, des visites dans les musées et dans quelques établissements industriels.

5^o Les écoles gardiennes seront placées sous la direction de maîtres expérimentés. »

Le rapport de M^{me} et M. Picker a été communiqué au Département de l'Instruction publique et, étant donné le cours d'idées qui règne actuellement dans les sphères gouvernementales aussi bien que dans le public, il y a tout lieu de croire qu'il sera pris en sérieuse considération.

Nous reparlerons plus tard du second objet à l'ordre du jour de cette séance : le nouveau banc d'école Mauchain qui a obtenu la médaille d'or à l'exposition de 1889 et qui est actuellement à l'essai dans nos classes.

* * *

Depuis longtemps on se préoccupe, à Genève, de la question de l'enfance malheureuse. Cette question qui a fait au sein de notre société pédagogique, l'objet de nombreuses discussions pendant le cours de l'année dernière, a acquis ces temps un degré d'intérêt et d'intensité tout particuliers. A la suite d'une entente intervenue entre les Départements de l'Instruction publique et de Justice et Police, de nombreuses arrestations ont été opérées depuis quelques mois pour cause de vagabondage, d'outrage aux mœurs et même de vol, chez des enfants dont l'âge varie entre 8 et 16 ans. Des faits qu'on ignorait jusque-là ont démontré l'acuité du mal et le pressant besoin d'une réforme profonde dans ce domaine.

Aussi le Conseil d'Etat, justement ému de cet état de choses, vient-il de nommer une Commission consultative composée de citoyens s'occupant de la question ou en situation de donner des renseignements précis. Le président de la Société pédagogique, appelé à en faire partie, y fera prévaloir nos idées et déposera sur le bureau le rapport se rattachant à l'enfance abandonnée, que nous avons dernièrement adopté (et dont l'*Educateur* termine aujourd'hui la publication. *Réd.*).

Cette Commission s'occupera spécialement de l'enfance abandonnée ; quant à l'enfance vicieuse, notre Conseil d'Etat est entré en tractations avec les gouvernements de nombreux cantons parmi lesquels : Vaud, Neuchâtel, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Lucerne, afin d'arriver à la fondation d'un établissement intercantonal de détention et de relèvement. Plu-

sieurs cantons ont déjà répondu affirmativement et l'on peut prévoir que sous peu un résultat satisfaisant sera obtenu.

* * *

Nous avons sous les yeux un acte adressé par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève à M. Paul Pautry.

Ce document est daté, il est vrai, du 2 novembre 1888; mais il n'est jamais trop tard pour parler d'un homme de bien et c'est pourquoi je me permets de vous donner un extrait de cette pièce officielle :

« Après cinquante années d'un travail entièrement consacré à l'éducation de la jeunesse, vous avez jugé le moment venu de prendre un repos bien mérité.

« Au moment où vous abandonnez les fonctions que vous avez si dignement remplies, le Conseil d'Etat tient à vous adresser l'expression de sa profonde reconnaissance pour les services rendus par vous à la République de Genève.

« Soyez assuré que vous emportez dans votre retraite l'affection de vos anciens élèves, l'estime de vos supérieurs et les regrets de tous ceux qui ont pu vous apprécier à l'œuvre. »

Ajoutons que M. P. Pautry, encore fort vert malgré son grand âge, s'occupe activement de questions d'éducation et remplit avec zèle les fonctions de bibliothécaire à la Société pédagogique.

LOUIS FAYRE.

✱

VAUD

Les manuels et le matériel d'école (suite).

Quelques considérations générales seront ici à leur place.

Ce qui profite à l'esprit, ce qui le fortifie, c'est la netteté des opérations auxquelles on l'astreint. Les contradictions, le vague, l'incertitude le déroutent au lieu de l'alimenter et de le conduire au but.

Tout dans la nature passe par des phases nombreuses, tout est transitions en nombre infini. Seul le travail éducatif a la prétention de se soustraire à cette grande loi, lorsqu'il prend la forme invariable du sujet traité de fond en comble pour la plus tendre enfance comme pour l'adolescent.

Toute méthode est fautive, qui après avoir posé une règle, l'efface du même coup en mettant en évidence l'universalité des exceptions possibles, qui place la règle avant l'exemple, qui l'y applique au lieu de l'en tirer, qui confond les objets de premier ordre avec les points secondaires, qui se plaît à compiler, pour croire instruire ceux qu'elle sature à tout propos, qui enfin, fait mentir le proverbe : la répétition est l'âme de l'instruction. L'intérêt du passant se meurt sur une route monotone et parcourue cent fois dans le même sens, à plus forte raison celui de l'élève s'endort-il pour les choses qui, sous forme de tâches, lui sont administrées à satiété cinquante fois de la même façon.

La critique est donc autorisée à dire que les manuels qui tendent à imposer ou à perpétuer une telle méthode, sont plus nuisibles qu'utiles à l'enseignement; car une règle n'est pas un moyen pour apprendre, c'est la preuve que l'on sait, à la condition que l'on ait conscience de son contenu: elle n'est pas étrangère à son objet, puisqu'elle est identique aux faits quelle constate.

Le but de l'éducation, en un mot, n'est pas d'appliquer l'abstrait au concret, mais de se servir de ce dernier comme d'un aide puissant toutes les fois que l'intelligence de l'élève y trouvera son profit.

Les définitions, comme les règles, sont la confirmation des études faites et nullement les premiers pas dans la voie qu'on se propose de suivre. Les mêmes précautions doivent être prises à leur endroit; elles sont de rigueur si l'on tient à ne pas renverser l'ordre naturel des opérations successives.

Pour les raisons précédemment énoncées, c'est commettre une erreur que de placer une définition en tête d'un chapitre, au commencement d'une leçon.

Les choses ont existé avant les règles et les définitions qui les concernent. Il est étrange, surprenant même, que l'on se soit avisé d'instruire l'enfance autrement que par les moyens naturels, basés sur l'examen et l'analyse de l'objet sur lequel il s'agit d'acquérir des notions nouvelles. Il faudrait être de mauvaise foi pour soutenir, après réflexion, que ces violences faites au développement de l'intelligence enfantine ne constituent pas un danger réel pour l'œuvre éducative.

On a inventé dernièrement un beau mot pour dire qu'autour d'un même point il fallait déposer successivement ses apports et les utiliser en temps convenable. Désormais les méthodes rationnelles seront « concentriques ; » c'est beaucoup si l'étiquette peut être utile à une marche décisive dans le sens d'une réforme sur ce point capital. Quoi qu'il en soit, le rôle des manuels bien conçus est donc de fournir les matériaux d'observation d'après un plan prévu par un programme étudié. Chaque sujet y devient une unité proposée à l'examen, à l'analyse si l'on veut.

La synthèse, le groupement de ces unités, c'est le mot de la fin avec ses définitions et ses règles s'il y a lieu.

(A suivre.)

E. TROLLET.

La fête Pestalozzi sera célébrée dans le courant du mois de juin, à Yverdon. Le jour dépend de l'état d'avancement du groupe de bronze à Paris et du piédestal à Collombey. Il dépend aussi de l'étude de la cantate, un peu retardée par les examens des écoles.

Le comité a décidé en principe que la fête durerait deux jours, samedi et dimanche. Le samedi aura lieu l'inauguration proprement dite du monument (cantate, discours officiel et banquet). Le dimanche après midi sera consacré à une fête scolaire à laquelle prendront part les enfants d'Yverdon.

Un programme général a été adopté par le comité de fête. Il sera soumis au département de l'instruction publique et à la municipalité d'Yverdon.

France. — *L'état actuel de l'instruction publique* (suite). — Mais les adversaires n'ont pas encore désarmé, et lors des lois sur les traitements affectés aux instituteurs, comme à l'occasion du budget, ils reprennent régulièrement la lutte avec une tenacité que ne lassent pas les faits accomplis et une violence qu'excitent les progrès de l'œuvre républicaine. C'est ce qui a donné à M. Ferry l'occasion, en juillet 1889, d'exposer encore une fois cette grande question de la laïcité de l'enseignement. Dans le plus haut et le plus ferme langage, il a revendiqué pour l'Etat le droit d'organiser la neutralité de l'école : « Nous y tenons, a-t-il dit, comme au rempart de toutes les libertés qui ont été si chèrement conquises par nos pères. L'Etat n'est pas athée, mais il est laïque et doit rester laïque, c'est le premier principe de notre droit public. Voilà pourquoi vous n'obtiendrez de nous sur ce point ni acte de contrition ni retour en arrière. C'est là notre force, notre pilier d'airain. » Puis parlant du droit qu'exerce l'Etat : « Je nie, ajouta-t-il, qu'il ait jamais revêtu le caractère de persécution que vous lui attribuez. Voilà sept ans que le prêtre donne en toute liberté, le jeudi et le dimanche, l'éducation religieuse aux enfants. Voilà sept ans que tous nos instituteurs sont tenus de se conformer au programme rédigé par le conseil supérieur, et enseignent une morale dans laquelle un chapitre spécial porte ce titre : « Des devoirs envers Dieu... » Il paraît que l'argument vous touche ! Moi, je vous dis : si la neutralité a été violée, s'il y a eu un seul prêtre empêché de faire le catéchisme, un seul instituteur dans une seule commune violant la neutralité de la classe et attentant à la conscience des enfants, comment se fait-il que, depuis sept ans, aucun de vous, éloquents comme vous l'êtes, vigilants, informés comme vous devez l'être, ne soit jamais monté à cette tribune pour dénoncer ces faits ? Vous ne l'avez pas fait parce que ces abus

ne se sont pas produits, pour que partout, toujours, la loi s'exécute dans le plus grand esprit de tolérance. »

Rappelons, avant de poursuivre ce rapide historique de l'instruction publique en France sous la troisième République, ce que sont ces fameux décrets du 29 mars 1880. Ils sont au nombre de deux. Le premier est relatif à la compagnie de Jésus, qui avait été proscrite à plusieurs reprises par la monarchie; il accordait à l'association un délai de trois mois pour se dissoudre et évacuer les établissements qu'elle occupait sur le territoire de la République; le délai fut prolongé jusqu'au 31 août 1880 pour les établissements d'enseignement littéraire ou scientifique. Le décret fut exécuté le 30 juin et, ce jour-là, les jésuites qui ne se livraient pas à l'enseignement furent expulsés. Mais on ne s'en prit qu'à l'association. Individuellement, les jésuites furent libres d'aller où bon leur sembla, et il leur fut parfaitement permis de disposer de leurs immeubles qui, du reste, vu le défaut d'autorisation légale donnée à la congrégation, avaient tous des propriétaires nominaux. L'exécution du décret n'en provoqua pas moins une levée de boucliers, et les évêques se mirent à la tête de ce mouvement de résistance et d'insurrection, qui aboutit à de nombreux procès intentés par le clergé à l'administration civile. Quant aux jésuites, ils implorèrent l'aide de la protestante Angleterre, et celle-ci leur offrit un asile à Jersey et à Cantorbéry. Cet asile, ils l'ont conservé depuis et ils possèdent aujourd'hui, sur le territoire anglais, plusieurs établissements très florissants. Leur exil fut du reste de courte durée et dès 1882, ils avaient repris leurs postes et ouvert de nouveau leurs établissements d'instruction libre, sous le couvert de la sécularisation favorisée par les évêques.

Le second décret concernait les congrégations autres que celle des jésuites. Depuis 1790 les communautés religieuses ont fait l'objet de nombreux actes législatifs. Elles ne peuvent s'établir en France qu'avec l'autorisation de l'État, et devenir personnes morales, c'est-à-dire propriétaires, que si elles sont autorisées par le gouvernement. En dépit de ces dispositions formelles un grand nombre de congrégations s'étaient formées, surtout sous le second Empire et depuis 1870 : en 1877 elles étaient au nombre de plus de cinq cents non autorisées, comprenant environ 22,000 individus des deux sexes. D'après le décret du 29 mars 1880, toute congrégation ou communauté qui, dans le délai de trois mois, n'aurait pas fait la demande d'autorisation, devait encourir l'application des lois en vigueur, en d'autres termes, être dissoute. L'exécution du décret fut la cause d'une crise ministérielle et de la retraite de M. de Freycinet, qui inclinait à temporiser. Le cabinet reconstitué donna dès la fin d'octobre les ordres nécessaires, et dans un délai de quelques jours, il fit disperser toutes les associations religieuses. Les incidents de cette seconde exécution furent nombreux; les tribunaux furent de nouveau saisis des réclamations des intéressés. Puis tout ce bruit s'apaisa, et, de toute cette affaire, il ne resta que la preuve de l'absolue nécessité de réformer la magistrature, dont un certain nombre de membres avaient pris ouvertement parti contre le gouvernement. Un an ou dix-huit mois après la dispersion des congréganistes, quelques-unes d'entre elles avaient trouvé le moyen de se reconstituer; elles rendirent nécessaires de nouvelles exécutions en 1882.

(A suivre.)

Ed. CLERC.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire abrégée de la littérature française. — Cours à l'usage de l'enseignement secondaire et des maisons d'éducation, par Charles Cottier. Lausanne, Georges Bridel, éditeur. 448 pages. Fr. 4.

« Ceci est un livre de bonne foi. » Expliquant le point de vue auquel il s'est placé pour formuler ses jugements, l'auteur dit que « l'idée du beau et celle du bien étant inhérentes à notre nature et intimement unies, le critique ne

saurait, lorsque la conscience est en jeu, faire abstraction de son être moral, en faveur de théories étroites. » Cette sincérité nous inspire confiance, d'autant plus que les jugements sur les auteurs sont fondés sur une connaissance approfondie de leurs œuvres. Très suffisant pour l'enseignement secondaire, cet ouvrage nous paraît constituer un excellent guide pour les personnes qui veulent pénétrer plus avant dans l'étude de la littérature française. — Nous regrettons seulement que M. Cottier ne parle pas des auteurs encore vivants, non pas pour les juger, mais pour indiquer la tendance qu'ils représentent et ce qu'on devrait lire d'eux. E. C.

EXERCICES SCOLAIRES

LANGUE FRANÇAISE

Règle générale. On appelle *dérivés* les noms, les adjectifs et les verbes formés au moyen d'une terminaison (suffixe) qu'on ajoute au mot primitif. Ex. : camper, *campement* ; nation, *national* ; onde, *ondoyer*.

Les dérivés qui expriment la diminution ou la dépréciation de l'idée contenue dans le primitif, s'appellent *diminutifs*. Ex. : livre, *livret* ; bleu, *bleuâtre* ; flotte, *flottille* ; fer, *ferraille*.

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Formez des diminutifs en ajoutant les terminaisons : *et* — *ette* — *elle* aux mots suivants :

Coffre, pauvre, poule, clair, propre, col, bâton, doux, baril, sac, oiseau, bateau, manteau — chaîne, manche, herbe, table, hache, paille, maison, chemise, histoire, planche, boule, noix — rond, prune, tour, rue, roue, dent, tige, poutre.

EXERCICE

Coffret, pauvret, poulet, clai-ret, prop-ret, collet, bâtonnet, doucet, barillet, sachet, oiselet, batelet, mantelet — chaînette, manchette, her-bette, tablette, hachette, paillette, maisonnette, chemisette, historiette, planchette, boulette, noisette — rondelle, prunelle, tourelle, ruelle, rouelle, dentelle, tigelle, poutrelle.

DEGRÉ MOYEN

Même exercice avec les suffixes : *eau* — *on* — *âtre* qui seront ajoutés aux mots suivants :

Bande, corde, orme, tonne, prune, chèvre, baleine, cave, troupe, lion, souris, perdrix, dindon, pigeon, arbre, ver, loup — ours, rat, pelote, carafe, corde, aigle, val, fleur, âne, limace, caisse, glace, paillasse, balle, carpe, puce, mouche, aile, bœuf, craie, feuille — bleu, noir, jaune, rouge, gris, brun, blanc, roux, doux, vert, olive, saumure, mère.

EXERCICE

Bandeau, cordeau, ormeau, tonneau, pruneau, chevreau, baleineau, caveau, troupeau, lionceau, souriceau, perdreau, dindonneau, pigeonneau, arbrisseau, ver-misseau, louveteau ¹⁾ — ourson, raton, peloton, carafon, cordon, aiglon, vallon, fleuron, ânon, limaçon, caisson, glaçon, paillason, ballon, carpillon ¹⁾, puceron, moucheron, aileron, bouvillon, crayon, feuilleton — bleuâtre, noirâtre, jaunâtre, rougeâtre, grisâtre, brunâtre, blancâtre, roussâtre, douceâtre ²⁾, verdâtre, olivâtre, saumâtre, marâtre.

¹⁾ Quelquefois un suffixe diminutif est renforcé au moyen d'un autre suffixe qui se place devant : Ex. carpe, *carp-ill-on*, loup, *louv-et-eau*.

²⁾ Remarque sur l'orthographe curieuse de *douceâtre*.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Même exercice avec les suffixes : *ot — in, ine — ille, iller — aille, ailler — cule — as, asse, asser* qui seront ajoutés aux mots suivants :

Ile, balle, vieux, gueule — blond, cristal, buffle, bouc, chevreau, casaque; botte, bécasse, ver — flotte, barbe, charme, coque, brin, faux, mante, aigu, pâte; sauter, fendre, pointer, mordre — pierre, fer, lime, manger, mur, valet, roc, graine; rimer, crier, ferrer, tourner, écrire — animal, ventre, faisceau, œuvre (en latin *opus*) — plâtre, couteau, cerveau; papier, fil, paille, terre, cuir; rêver, crever.

EXERCICE

Ilot, ballot, vieillot, goulot — blondin, cristallin, buffletin, bouquetin, chevrotin, casaque; bottine, bécassine, vermine — flottille, barbille, char-mille, coquille, brindille, faucille, mantille, aiguille, pastille; sautiller, fendiller, pointiller, mordiller — pierraille, ferraille, limaille, mangeaille, muraille, valetaille, rocaille, grenaille; rimailleur, criailler, ferrailleur, tour-nailler, écrivain, animalcule, ventricule, fascicule, opusculum — plâtras, coutelas, cervelas; paperasse, filasse, paillasse, terrasse, cuirasse; rêvasser, crevasser.

A. GRANDJEAN.



COMPOSITION

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

1^o Choisir cinq mots dans la leçon de vocabulaire; faire faire des phrases variées sur chacun d'eux.

Par exemple : La *santé* est le plus grand des biens. On appelle le médecin pour rendre la *santé* à un malade. Je bois à votre *santé*.

2^o Nomenclature des choses domestiques.

Les principaux meubles d'une chambre à manger sont..... — Dans une cuisine on trouve généralement..... —voilà les objets dont nous avons besoin à table. — Un lit se compose de..... — composent ce qu'on appelle la vaisselle.

3^o Compléter des phrases au moyen de compléments circonstanciels de lieu. — Il va sans dire que ce n'est pas ainsi qu'on posera la question; mais on demandera aux élèves d'ajouter un ou plusieurs mots indiquant où se fait l'action; par exemple : Je vais..... où? — Je vais dehors, au corridor, au jardin, à l'école, à Berne, etc.

Les étoiles brillent (*au ciel*). — Le petit Poucet et ses frères furent abandonnés (*dans une forêt*). — Les oiseaux font leurs nids (*sur les arbres, dans les buissons, sous les toits, dans les murs*). — Gessler fit placer une pomme (*sur la tête du fils de Guillaume Tell*). — Est-ce (*à la jambe*) que ce méchant chien a mordu ton frère? — Non, c'est (*à la main*).

4^o Mettre au pluriel le morceau suivant :

La gentille linote construit son nid dans le buisson. Elle vole alentour et cherche de la mousse, de l'herbe sèche et du crin. Le nid est achevé. Oh ! Vois, elle y a pondu un joli œuf bleu.

5^o Mettre au futur les verbes des phrases suivantes :

Aujourd'hui mon petit frère Louis a six ans; je le conduis à l'école; il apprend à lire. Louis est un bon élève; son maître l'aime beaucoup; ses parents sont contents de lui, et nous nous amusons ensemble après les leçons.

(Dans six mois mon petit frère Louis aura six ans.....).

DEGRÉ MOYEN

1^o *Remplacer où il convient, les noms par des pronoms :*

Les bougies sont meilleures que les chandelles; mais les bougies sont plus chères. — Le soleil éclaire la terre; le soleil réchauffe aussi la terre. — La cigale alla crier famine chez la fourmi, sa voisine, priant la fourmi de prêter à la cigale quelques grains pour subsister. — Un jour, l'aveugle se trouva près du paralytique: « J'ai mes maux, dit l'aveugle au paralytique, et vous avez vos maux ».

2^o *Chercher les contraires des adjectifs suivants et les joindre à des noms :* Prudent, vide, coupable, cuit, fertile, dépensier, célèbre, prompt, extérieur, silencieux, rare, affamé, flexible, aigre.

3^o *Mettre à un temps passé les verbes du morceau suivant, après l'avoir expliqué.*

Le soleil se couche (*se coucha*) derrière la montagne; le crépuscule donne (*donna*) encore un peu de clarté, puis vient (*vint*) la nuit; il fait (*fit*) alors plus frais et plus sombre. Parfois la lune éclaire (*éclairait*) la nuit de ses doux rayons et des milliers d'étoiles scintillent (*scintillaient*) au ciel. La puissance de Dieu nous apparaît (*apparut*) alors si grande qu'elle confond (*confondait*) notre intelligence.

4^o *Mettre au pluriel le morceau suivant :*

Il était si beau, mon lapin, avec son nez rose, sa fourrure lustrée, ses grandes oreilles sans cesse en mouvement! Le matin, je le portais dans un carreau de choux; là, il mangeait gravement ses feuilles vertes; puis, se dressant sur ses pattes de derrière, il présentait au soleil son petit ventre blanc comme la neige et lissait ses belles moustaches. Un jour, la malheureuse bête franchit la haie du jardin, et le méchant voisin la tua à coups de fusil.

5^o *Résumer les connaissances acquises sur le climat et les productions végétales de la région.*

DEGRÉ SUPÉRIEUR

1^o *Exercice sur les mots difficiles du vocabulaire :* Faire entrer le même mot dans des phrases où il remplira diverses fonctions grammaticales.

2^o *Remplacer les points par les pronoms convenables :* Si l'on accuse vos amis absents, défendez-..... — Il ne faut pas dire..... pense, mais il faut penser..... dit. — Fais à..... voudrais qu'..... fit à-même.

3^o *Décrivez le cours de la rivière que vous connaissez le mieux.* — La connaissance directe du sujet ou les leçons antérieures de géographie tiennent lieu de canevas. Cependant il sera bon d'élaborer le plan avec les élèves.

4^o *Décrivez le jeu que vous aimez le mieux et dites pourquoi vous le préférez aux autres.* — Phrases courtes, correctes et précises.

5^o *Faites le plan d'une composition sur l'emploi d'un dimanche.*

Exemple : 1. Toilette; vêtement.

2. Occupations du matin : lecture, dessin, collections, visite aux musées, école du dimanche.

3. Le dîner. Promenade en famille. Les camarades. Passe-temps du soir.

4. Réflexions. Bienfaits du dimanche : vie de famille; pensées sérieuses; bonnes résolutions; repos de l'esprit; exercice en plein air et en liberté; courage pour la semaine suivante.

ED. CLERC.

— * —

HISTOIRE

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Programme. — Rodolphe de Habsbourg. — Les Waldstæten et commencement de la Confédération suisse. — La bataille de Morgarten. — Siège de Soleure par le duc Léopold I^{er}.

Gravures. — Le serment du Grütli d'après M. Disteli. — La flèche de Tell d'après L. Vogel. — La bataille de Morgarten d'après A. Beck. — Humanité des Suisses au siège de Soleure d'après M. Disteli. (Collection J. Dalp, Berne.)

Exercices oraux. — Rodolphe de Habsbourg, comte, son extérieur, sa vie simple et frugale, ses relations avec le peuple. — Le pauvre curé des environs de Lucerne. — Il gagne l'affection des villes et des campagnes. — Il est élu roi des Allemands et protège les villes de notre pays. — Avec sa puissance, son caractère change; il n'a plus qu'un but, l'agrandissement de l'héritage qu'il veut laisser à ses enfants. — Guerre contre les Bernois. — Sa mort, son fils Albert. — Commencement de l'alliance perpétuelle (1291); les baillis et leur tyrannie. — Arnold de Melchthal, Werner Stauffacher et Walther Fürst, *les trois Suisses*. — Guillaume Tell et expulsion des baillis. — Assassinat du roi Albert. — Première guerre entre les Autrichiens et les Suisses (Bataille de Morgarten 1315). — Siège de Soleure par le duc Léopold I^{er}.

Lecture. — Bataille de Morgarten, par M^{me} de La Rive (Livre de lecture de F. Renz).

DEGRÉS MOYEN ET SUPÉRIEUR

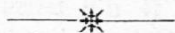
Programme. — Les Zæhringen (1097 à 1218). — La maison de Savoie. — Les empereurs d'Allemagne et les papes. — Les Croisades. — Rodolphe de Habsbourg, comte. — Rodolf de Habsbourg, empereur. — Civilisation aux XII^{me} et XIII^{me} siècles.

Leçon. — Le royaume de Bourgogne est entre les mains des Allemands qui veulent y établir une domination effective; les Bourguignons résistent et de là de nombreuses guerres. — Les empereurs qui se succèdent à cette époque sur le trône d'Allemagne se distinguent par leur activité et par leurs victoires. — Ils luttent contre les Slaves et les Hongrois, fortifient un grand nombre de villes. — Guerre entre le trône et l'autel; quelques mots de Henri IV et de Grégoire VII. — Apparition des Zæhringen qui prennent parti pour le pape, luttes fratricides. — Conrad de Zæhringen, défaite des Bourguignons à Payerne (1133). — Berthold IV, expéditions dans le Valais. — Berthold V, fils du précédent, défait les Bourguignons entre Avenches et Morat (1190), entreprend cinq expéditions contre les Valaisans qui finissent par le battre à Ulrichen (1212). — Pour lutter contre les grands seigneurs, les Zæhringen fondent en Helvétie des villes permettant aux petits seigneurs et au pauvre peuple de se réunir et de se fortifier derrière des remparts. — Construction de Fribourg par Berthold IV (1177); de Berne par Berthold V (1191); plusieurs villes et bourgs sont entourés de murailles: Moudon, Yverdon, Laupen, Morat, Berthoud, etc. — Ils attirent des habitants dans ces nouvelles cités, en accordant de grands privilèges aux artisans, aux serfs fugitifs, aux hommes libres dépossédés; l'industrie les fait prospérer. — A l'époque à laquelle nous sommes parvenus, la société moderne passe de l'enfance à la jeunesse, dit Vulliemin. Elle aspire à sortir de la solitude du château féodal; elle demande de nouveaux horizons. Cet élan donne naissance aux Croisades, auxquelles nos pays n'ont pas été sans prendre part. — Parler de leur influence sur l'industrie, le commerce, les relations entre les peuples, la civilisation en un mot. — Les Waldstættien apparaissent, leurs luttes contre les moines d'Einsiedeln (1114); ils prennent parti pour les empereurs dans leurs querelles et reçoivent en échange des libertés. — Premiers *landammans*, *bourgmestres*, *avoyers* (1273) — La maison de Savoie, le comte Pierre (1260); sa puissance, ses conquêtes, son esprit moderne comme législateur, sa rivalité avec Rodolphe de Habsbourg. — Rodolphe, comte de Habsbourg (1260—1273), son extérieur, sa politique. Il se fait aimer des peuplades voisines, devient leur chef et avec leur aide arrondit ses propriétés. D'abord ennemi du clergé, il se réconcilie avec lui, le flatte (Le pauvre curé des environs de Lucerne) et finit par être le plus

puissant seigneur de l'Helvétie occidentale. — Il est nommé empereur (1273). Sa conduite envers les petites villes et envers sa noblesse; il veut rétablir le royaume de Bourgogne. Avec la puissance, son ambition se développe; il n'a plus qu'un but, l'agrandissement des domaines royaux. Sa guerre contre les Bernois. Sa mort (1291). Son fils Albert, son caractère, son orgueil, ses projets.

Lecture. — La trêve de Dieu d'après de Gingins et la *Famille*. (Livre de lecture de F. Renz.)

PAUL JAQUET.



Problèmes pour les sociétaires

Solution du problème n° 3.

Soient V le volume du cône de fer et v le volume de la partie immergée.

H , la hauteur totale et h , la hauteur du cône immergé;

D , la densité du fer et d celle du mercure.

On sait que tout corps flottant déplace un poids de liquide égal à son propre poids.

Les deux volumes V et v ont donc même poids et sont, par conséquent, en raison inverse de leurs densités.

$$\frac{V}{v} = \frac{d}{D}$$

Mais les volumes en question sont des cônes semblables qui sont proportionnels au cube de leurs hauteurs. On aura donc :

$$\frac{V}{v} = \frac{d}{D} = \frac{H^3}{h^3}$$

d'où l'on tire : $h^3 = \frac{H^3 D}{d}$ ou $h = H \sqrt[3]{\frac{D}{d}}$

c'est-à-dire que l'on obtiendra la hauteur cherchée en multipliant la hauteur totale par la racine cubique du quotient de la densité du fer par celle du mercure. Les calculs effectués donnent comme résultat :

$$h = 5 \text{ cm } 79.$$

Remarque. — Le résultat est indépendant du rayon, deux cônes de même hauteur plongeront donc de la même quantité.

D'après les solutions de M. Denis, à Plainpalais; E. Tissot, à Genève, et E. Capt, à Bellevue (Genève), qui tous les trois ont, à quelques détails près, donné cette solution très simple.

Les quinze sociétaires suivants ont également résolu le problème exactement. La comparaison de leur travail avec la solution précédente leur montrera dans quelle mesure ils auraient pu simplifier leurs solutions.

Louis Gaberel, Le Locle; une abonnée, Le Locle; un abonné, Genève; Ch. Vuithier, Pâquier; L^s Crottaz, Daillens; A. Corbaz, Gingins; G.-E. Perret, Cernier; E. Guenot, Landeron; André Corbaz, Hermance; H. Javet, Môtier-Vully; Pidoux-Dumuid, Renens; Brocard, Forel; H. Lenoir, Sainte-Croix; H. Prêtre, Moutier; F. Nicole, Le Séchey.

Problème N° 4.

Trouver un multiple de 13 dans lequel il n'entre que des 9 (la recherche par tâtonnements est exclue).

Communiqué par un abonné de Genève.

Adresser les solutions jusqu'au 15 mai.

A.-P. DUBOIS.